



Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2026-126

**RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DU PORT ET
L'UNION NATIONALE DE
L'APICULTURE FRANCAISE
(UNAF) ET COTISATION DE LA
COMMUNE DU PORT**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 juin 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 2 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : M. Jean-Paul Burkic par Mme Isabelle Erudel.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

.....
.....

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE DU PORT ET L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANCAISE
(UNAF) ET COTISATION DE LA COMMUNE DU PORT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la nécessité de poursuivre les actions en faveur de la protection des abeilles et sensibiliser la population à l'importance des abeilles et de la biodiversité sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 20 mai 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la convention entre la ville du Port et l'UNAF pour la période 2026-2032 ;

Article 2 : d'approuver la cotisation de la Ville à l'UNAF pour l'année 2026 pour un montant de 10 000 euros et ce, jusqu'à la fin de la mandature ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU PORT ET L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE (UNAF) ET COTISATION DE LA COMMUNE DU PORT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de la Convention de partenariat entre la Ville du Port et l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) pour la période 2026-2032 et par conséquent sur le paiement des cotisations annuelles correspondantes.

Ce partenariat, avec l'UNAF ancre la politique de la Ville du Port au niveau local et national. De nombreuses autres collectivités sont également partenaires de l'opération pour assurer un écho national au projet (ville de Lille, Clermont Ferrand, Besançon, Région Languedoc Roussillon, Ile de France, etc.).

A travers cette convention, la collectivité a pu créer 9 ruches et se doter d'une production de miel qui est valorisée par des diverses manifestations engagées par la direction de l'environnement.

Cette action vise à renforcer notre effort de préservation de nos espaces naturels car l'abeille joue un rôle essentiel de pollinisateur. Cette action permet donc d'alerter le grand public de cette situation inquiétante et tenter de protéger aussi bien l'abeille que l'apiculture qui en dépend. Ainsi, près de 20 000 espèces végétales menacées sont encore sauvegardées grâce à l'action pollinisatrice des abeilles et près de 40 % de notre alimentation (fruits, légumes, oléagineux...) dépendent exclusivement de leur action fécondatrice.

Le partenariat avec l'UNAF consiste à :

- Sensibiliser le public autour des enjeux de préservations de nos espaces naturels,
- Participer aux journées nationales de l'Apiculture aux côtés de l'UNAF,
- Prendre en charge la gestion de 9 ruches à la pépinière du Port et en Mairie,
- Réaliser des actions de sensibilisation avec le grand public sur de nombreuses manifestations.

La cotisation annuelle du Port s'élève à 10 000 € (dix mille euros) par an.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de la convention entre la Ville du Port et l'UNAF pour la période 2026-2032 ;
- d'approuver la cotisation de la Ville à l'UNAF pour l'année 2026 pour un montant de 10 000 euros et ce, jusqu'à la fin de la mandature ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.